

## Autres points abordés et actualisés :

- Proposition de mise en place d'une nouvelle réglementation permettant de réguler l'affichage publicitaire pratiqué par les artisans et entreprises intervenant chez les particuliers (voir bulletin annuel et rappel régulier dans les bulletins communaux mensuels).
- Information sur le nouveau compteur électrique Linky mise en œuvre par ENEDIS (EDF). Un abonné est en droit de refuser ce nouveau compteur électrique (relevés par télétransmission) mais devra toutefois payer les frais de relevé de l'ancien compteur laissé en place.
- Les mairies n'instruiront plus les cartes nationales d'identité à partir de mars 2017 (nécessité de se rendre dans les mairies équipée d'une station biométrique, Altkirch entre autres), et devront (à partir d'octobre 2017) désormais instruire les PACS (demande, modification, dissolution) qui incombent jusqu'alors aux tribunaux.
- Des décorations de Noël et de Pâques ont été mises en place par un groupe de bénévoles du village.
- Radio France Bleu Alsace a mis la Commune à l'honneur dans le cadre de son émission « le Plus Beau Village ». Une série d'interviews a été retransmise durant toute une semaine au mois de novembre.
- L'organisation de toute manifestation générant une concentration de foule nécessite désormais le montage d'un dossier administratif à faire valider par la Sous-Préfecture afin de prévenir aux risques liés au terrorisme.
- Des travaux de mise en sécurité des bâtiments scolaires ont été entrepris dans le cadre d'une procédure d'urgence. Un système d'alarme incendie et anti-intrusion a été installé dans les trois bâtiments scolaires (mesure obligatoire et urgente). Une démonstration s'est déroulée en présence des élèves avec les enseignants, des élus et un représentant de l'Inspection d'Académie.
- La stèle « Sébastopol » a été déplacée dans l'enceinte du Monument aux Morts et a été inaugurée lors de la commémoration du 11 novembre.
- L'enquête publique sur le projet de SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) s'est terminée début décembre. Les requêtes et observations du public sont actuellement en cours d'examen.
- Recrudescence des cambriolages : appel à la vigilance. En cas de moindre doute, composez le 17.
- Recensement : le village compte 648 logements, dont 592 résidences principales, 8 résidences secondaires et 48 logements vacants. Hirtzbach compte 1 442 habitants (ne tenant pas compte des étudiants résidant à l'extérieur et les personnes résidant en maison de retraite). 49 % des réponses recueillies ont été faites par internet.
- La 6<sup>ème</sup> tranche d'entretien, d'élagage, d'abattage et replantation des tilleuls a été menée par l'entreprise OLGREEN.
- Achat de 8 Tonnes de sel de déneigement et remplacement de l'ancienne saleuse pour 3 780 € TTC.
- Trois importantes ruptures de canalisations ont été déplorées cet hiver occasionnant de sérieuses perturbations sur le réseau, d'où une gêne importante des riverains concernés.
- Des abattages d'arbres menaçants ont été entrepris dans le Parc de Reinach et une expertise est en cours pour ceux se trouvant devant le cimetière.



## S'Dorf Bledla

## Hirtzbach Infos

### Lettre d'information Communale



Photo J. Grimont

### Permanence du Maire et des Adjointes :

- Le Maire et les adjoints tiennent une permanence le vendredi de 17 H 15 à 19 H 30.

Dans le but de planifier au mieux les rendez-vous, il est demandé aux personnes souhaitant rencontrer le Maire et/ou les Adjointes, de s'annoncer à M. Bertrand Schwob, secrétaire de Mairie, une semaine au moins avant l'entrevue sollicitée (sauf cas d'urgence) en téléphonant au 03.89.40.99.21.

Les personnes souhaitant recevoir le Dorf Bledla par mail peuvent en faire la demande à : [mairie.hirtzbach@wanadoo.fr](mailto:mairie.hirtzbach@wanadoo.fr)

### Conseil Municipal du Mardi 3 Novembre 2016

#### Attribution du marché des travaux d'enfouissement des réseaux secs du secteur mairie, église, école

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution du marché des travaux à l'entreprise Réseaux Lumière d'Alsace de Wittelsheim pour un montant de 114 364,50.- € HT et autorise M. Le Maire à signer le marché avec l'entreprise. Pour ce même secteur, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la convention portant sur l'ingénierie et le câblage à passer avec Orange, pour un montant de 3 385,54€ HT, ainsi que les crédits à voter au budget primitif 2017.

#### Création de trois emplois d'agents recenseurs et fixation de la rémunération de ces agents

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité de charger M. le Maire à procéder aux enquêtes de recensement de la population prévues du 19.01 au 18.02, de les organiser, à créer 3 postes occasionnels d'agents recenseur, à fixer leur rémunération, à verser ces crédits au budget de l'exercice 2017 pour un montant total de 2 460.- €.

#### Approbation du programme d'actions de l'ONF pour l'année 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le programme d'actions de l'ONF pour 2017 à savoir : les travaux sylvicoles (toiletage après exploitation des parcelles 4, 25 et 44, dégagement de plantations sur 5 ha) pour un montant de 9 750.- €HT ; les travaux de plantation de douglas, épicéas, mélèzes et feuillus divers en parcelles 5, 20 et 35 pour un montant de 17 660.- € HT, les travaux d'infrastructure (entretien fossés, pistes et chemins, gués empierrés), la réfection en parcelles 4, 15 et 16 pour un montant de 10 740.- € HT

#### Modification de l'assiette du chemin rural dit « Wittersdorferweg »

Le Conseil Municipal, accepte de régulariser la modification partielle de l'emprise du chemin rural, décide d'ouvrir les enquêtes publiques portant sur l'aliénation de la portion du chemin, et la création de la nouvelle portion, et autorise M. Le Maire à engager toutes les formalités nécessaires pour cette régularisation.

#### Renouvellement de la convention de concession immobilière portant sur le parc de stationnement, au profit du syndicat des copropriétaires de la résidence « Le Clos du Moulin », 15A, B et C rue de la Montagne

Le Conseil Municipal approuve ce renouvellement pour une durée de 15 ans.

#### Quelques dates à venir :

- 6 mai **Commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945** au Monument aux Morts
- 20ème **Marché aux Fleurs**
- **80ème Anniversaire de l'Association de la Pêche** le 25 mai 2017 (Parc de Reinach)
- **40ème Anniversaire du Moto Club** le 14 mai 2017
- **Messe en plein air** le 4 juin Jour à la Chapelle St Léger (Pentecôte)
- **Inauguration de l'Orgue** le 24 septembre jour de la fête patronale St Maurice.

### Conseil Municipal du Mardi 13 Décembre 2016

#### Loyers communaux

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de maintenir inchangés les loyers des baux ruraux, logements communaux, baux de chasse pour 2017 par rapport à 2016.

**Autorisation de mandatement de l'investissement en N+1** : engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

#### Soumission au régime forestier de parcelles boisées acquises par la commune au lieu-dit Illberg

Le Conseil Municipal par 12 voix et 3 abstentions approuve le projet présenté et décide de demander à M. Le Préfet du Haut-Rhin l'application du régime forestier sur les 4 parcelles acquises par la Commune (d'une surface totale de 75a 29ca) pour 1 € symbolique, et de charger l'ONF de déposer le dossier réglementaire à cet effet.

#### Agrément de gardes pêche particuliers

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable en vue de la nomination de 5 gardes pêche particuliers de l'association agréée de pêche Sud Alsace.

#### Elaboration du PLUi (Plans Locaux d'Urbanisme) : débats sur les orientations générales du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

A l'appel du cabinet TOPOS missionné par la ComCom d'Altkirch, le Conseil Municipal a été appelé à débattre en commissions réunies sur le PADD, à partir d'une synthèse des questionnaires « quelle commune et quelle ComCom voulons-nous laisser à nos enfants ? ».

#### Election des représentants communaux au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes d'Altkirch et environs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

89 délégués composent le nouveau Conseil Communautaire. Notre Commune sera représentée par 2 conseillers à la place de 3. Le Conseil Municipal procède à l'élection des deux délégués au scrutin secret et à la représentation proportionnelle. Après dépouillement, sont élus François Eichholtzer et Sabine Hattstatt.

### Conseil Municipal du Mardi 21 Février 2017

#### Aménagement et sécurisation de la cour de l'école élémentaire, rue des vergers

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver le projet d'aménagement et de sécurisation de la cour de l'école tel que présenté par le maître d'œuvre BEREST, estimé à 172 683,96 € HT, de solliciter les subventions au titre de la DETR, FSIL, et réserve parlementaire, de voter les crédits nécessaires au budget 2017, de financer la part restant à la charge de la Commune sur les fonds propres en recourant à un emprunt si nécessaire.

#### Reconduction d'une ligne de trésorerie arrivant à échéance le 31 mars 2017

Il y a lieu de reconduire comme chaque année cette ligne de trésorerie d'un montant de 300 000.-€ pour faire face aux dépenses d'investissement prévues en 2017. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### Commande groupée en vue de préparer la saison fleurie 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la commande groupée de terreau, engrais et jardinières au profit des habitants souhaitant participer au fleurissement de la commune.

#### Désignation des délégués communaux à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) relative à la fiscalité professionnelle unique (FPU)

Le Conseil Municipal par 10 voix et 1 abstention approuve la désignation de François Eichholtzer et Sabine Hattstatt pour remplir les fonctions de membre titulaire et suppléant de cette commission intercommunale.

#### Le Conseil approuve le :

- Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, exercice 2015, établi par la communauté de communes d'Altkirch ;
- Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, exercice 2015, établi par la communauté de communes d'Altkirch ;
- Le rapport d'activité, exercice 2015, établi par la communauté de communes d'Altkirch.

**La motion de soutien pour le maintien du Centre d'Information et d'Orientation d'Altkirch** est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

#### Désignation des membres de la commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de désigner deux personnes répondants aux critères requis : M. François Eichholtzer et M. François de Reinach (contribuable domicilié hors Commune).